Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Puis-je imposer le remboursement d'un achat en magasin

Par Visiteur

Bonsoir mon mari m'a offert un sac à main qui ne me plait pas du tout, donc je l'ai rapporter au magasin en demandant le remboursement car rien d autre ne me convenait, cette commercante me la refuser et m a fait un avoir alors que rien a l interieur du magasin ne stipule qu aucun remboursement ne sera fait en cas de retour, pui je imposer un remboursement quand meme ou pas?
merci par avance pourvotre reponse.

Par Visiteur

Bonjour,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.
Votre mari a-t-il acheté le sac directement auprès du magasin?

Cordialement

Par Visiteur

Oui tout a fait chez une commercante en maroquinerie

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Malheureusement vous ne pouvez exiger le remboursement de votre achat car le contrat de vente conclu tient lieu de loi à ceux qui l'ont fait.
La proposition de la vendeuse de vous faire un avoir est une libéralité de sa part à laquelle elle n'est pas tenue.

Cordialement